



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Tutelle, curatelle : Comment ça marche ?

Vous exercez une tutelle ou une curatelle auprès de l'un de vos proche en qualité de tuteur familial ? La loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter des informations et un soutien technique.

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner via des entretiens personnalisés et confidentiels en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future). Ce service est **ouvert à tous et gratuit**.

Avec le soutien



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

UDAF Haute-Saône - 49 rue Gérôme
70000 VESOUL
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h
Tél. : 03 84 97 18 19
Mail : istf@udaf70.fr
Site internet : www.udaf70.fr



Retrouvez toutes les informations ainsi que le formulaire de contact sur notre site internet : www.udaf70.fr ou via le QR code ci-contre.